

Édito

Suite au décret du 14 mars 2019, la CLI intègre désormais les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du périmètre entre 10 et 20 km du CNPE de Cattenom (la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette, la Communauté de communes du Pays Orne-Moselle et la Communauté de communes Rives de Moselle). Les conseillers départementaux des cantons du Plan particulier d'intervention (PPI) élargi siègent également au sein de la CLI (soit 6 nouveaux cantons : Algrange, Fameck, Hayange, Pays Messin, Sillon mosellan, Rombas).

Par ailleurs, les membres de la Grande Région n'ont plus seulement un statut d'observateur, comme c'était le cas depuis 2012, mais possèdent désormais une voix délibérative et forment un 5^e collège.

Les membres de la Grande Région ont été nommés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cet élargissement comporte plusieurs aspects positifs :

- ces nouveaux territoires vont pouvoir intégrer la gestion du risque nucléaire dans leur quotidien. Que ce soit par la distribution de pastilles d'iode stable et les modalités sur la prise des comprimés, ou par l'établissement d'un volet nucléaire dans les plans communaux de sauvegarde. Des formations, financées par l'ANCCLI, ont d'ailleurs été proposées aux maires par l'Institut des risques majeurs.

- une sensibilisation plus large des citoyens sera possible, le rôle de la CLI sera donc étendu et légitimé.



Rachel Zirovnik,
Vice-présidente du Département,
Vice-Présidente de la CLI

À LA UNE ●●●

Gestion des situations post-accidentelles CLI transfrontalières : des enjeux particuliers

La gestion des situations post-accidentelles reste au cœur des réflexions notamment dans des contextes locaux où la question transfrontalière est centrale.

Si les réflexions autour des réponses à apporter en cas d'accident nucléaire sont primordiales, leur complexité s'accroît dans un contexte transfrontalier, en raison des disparités avec les dispositifs nationaux. Avec les 6 CLI transfrontalières (Manche, Gravelines, Chooz, Fessenheim, Cattenom et Bugey), l'ANCCLI (Association nationale des comités et commissions locales d'information) a donc souhaité proposer un livre blanc afin de dresser un état des lieux précis des connaissances sur le sujet. Celui-ci s'inscrit notamment dans le cadre des changements réglementaires intervenus ces dernières années, comme l'augmentation du périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) de 10 à 20 km dès 2018 ou l'intégration de représentants étrangers dans les CLI dès 2019. Mettant en lumière 13 recommandations structurées en 3 chapitres, il permet de diffuser la culture du risque nucléaire parmi les populations et les parties prenantes du territoire, mais aussi d'être force de propositions auprès des institutions et du gouvernement.

La nécessité d'une information transparente

Ce travail est nécessaire pour fournir ensuite une information



transparente, vraie et crédible aux habitants des territoires concernés, notamment en situation de crise.

En parallèle, les services de l'État planifient actuellement une stratégie d'évacuation et d'hébergement provisoire à Metz pour les 12 communes situées dans un rayon de 5 km du CNPE de Cattenom. Celle-ci sera présentée aux maires concernés en septembre 2021 qui devront l'intégrer à leurs Plans communaux de sauvegarde. À ce titre, des documents d'information ont été

transmis aux 112 mairies des communes du périmètre du PPI. Toujours dans une stratégie préventive, le ministère de l'Intérieur a également envoyé, en février dernier, une boîte de comprimés d'iode aux foyers ne les ayant pas retirés en pharmacie lors de la 1^{re} phase de la campagne nationale de distribution. Les établissements recevant du public n'ayant pas retiré leurs comprimés ainsi que les nouveaux arrivants des 71 communes du périmètre 10-20 km sont invités à les retirer dans les pharmacies partenaires.

Mesures post-Fukushima

De nouvelles améliorations pour plus de sûreté

L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima en mars 2011 a confirmé la volonté du CNPE de renforcer ses standards de sécurité.



2

Il y a 10 ans, un séisme et un tsunami entraînaient l'arrêt des réacteurs, la perte des sources électriques ainsi que celle de la source d'eau froide et la destruction des diesels des réacteurs 1 à 4 de la centrale de Fukushima Daiichi au Japon. Depuis cette catastrophe, EDF et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont constamment cherché à améliorer la capacité des centrales nucléaires françaises à résister aux agressions extrêmes. Durant la dernière décennie, 4 points ont ainsi été identifiés et soumis à la réflexion :

1. La consolidation des protections contre les agressions externes (séismes, inondations, vents extrêmes, tornades...).
2. Le renforcement de l'appoint en eau et électricité.
3. La limitation des rejets en cas d'incident.
4. L'amélioration de l'organisation de crise et des moyens associés.

Une meilleure réponse aux crises

À partir de ces 4 objectifs, de nombreuses mesures ont été mises en place pour assurer des standards de qualité toujours plus exigeants :

- **La Force d'action rapide du nucléaire (FARN)**, une structure unique au monde composée de 300 équipiers, professionnels du nucléaire, rompus aux situations les plus extrêmes.
- **Les diesels d'ultime secours (DUS)**, venus renforcer les sources électriques existantes. Chacune des 4 unités de production du CNPE de Cattenom en comporte un, mis en service entre décembre 2019 et septembre 2020.

- **Les protections Grands Vents**, qui assurent la sécurité des tuyauteries extérieures. Ces ouvrages doivent protéger les installations d'un élément dont le poids peut aller jusqu'à 60 kg et être projeté à 200 km/h.

- **La source d'eau ultime**, créée en cas de perte de la source froide. Elle consiste en un système de pompage en nappe souterraine, dans des bassins ou des réservoirs de stockage, qui peut alimenter en eau les installations. À Cattenom, l'eau serait puisée dans la retenue du Mirgenbach.

- **Les protections rapprochées basses**, ces seuils anti-inondation ont été mis en place devant les bâtiments abritant des circuits et matériels essentiels à la sûreté.

- **Les piquages FARN**, mis en place sur l'ensemble du site pour assurer les branchements standardisés en eau, en air et en électricité. Les équipiers de la FARN viennent directement se brancher sur ces piquages pour s'alimenter et intervenir.

D'autres dispositifs, comme la création d'un centre de crise déporté ou la mise en place de moyens de télécommunication autonomes, sont également prévus. Ils doivent permettre d'augmenter l'autonomie des sites (environ 3 jours) pour l'évacuation de la puissance résiduelle en cas de perte totale des alimentations électriques ou de la source froide. Elles doivent aussi permettre à l'exploitant d'assurer ses missions de service public durant la gestion de la crise.

Actualité

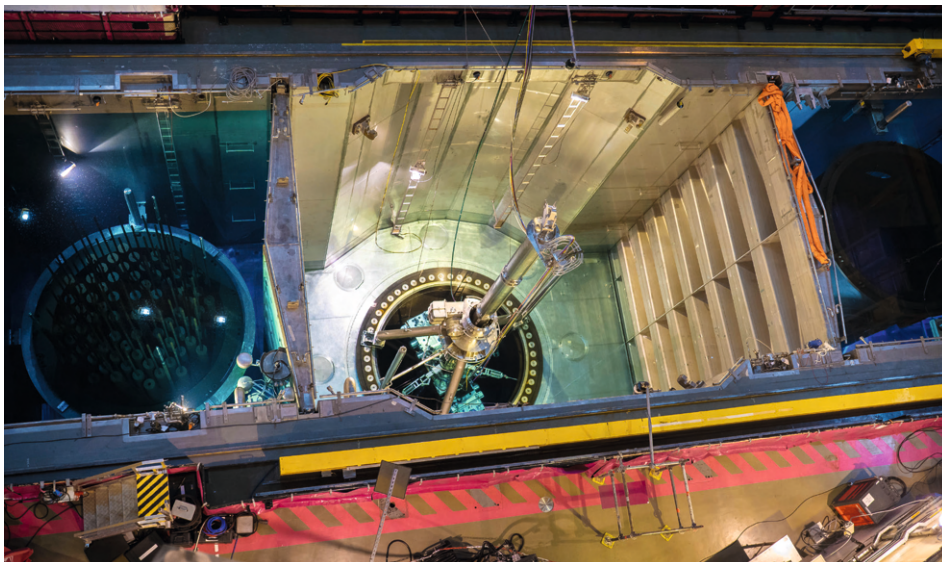
Des travaux de maintenance sous le signe de la Covid-19

Tout comme 2020, cette année est marquée par la Covid-19 qui oblige à adapter la manière de travailler au sein de la centrale. Néanmoins cette crise sanitaire n'entrave ni son fonctionnement, ni les maintenances prévues.

Comme partout, le coronavirus a impacté le CNPE de Cattenom. Le site a donc dû s'organiser face à la crise pour opérer en toute sûreté avec trois priorités :

- protéger la santé et la sécurité des salariés EDF et de ses prestataires
- assurer la mission de service public
- assurer le programme de maintenance afin d'être présent sur le réseau à l'automne/hiver 2021

De nombreuses mesures ont ainsi été prises en ce sens. La gestion du taux de présence physique et le travail à distance des salariés permettent par exemple de gérer les flux de personnes et d'adapter au quotidien le site selon l'évolution de la crise sanitaire. Une équipe « Covid » a aussi été chargée de s'assurer du respect des gestes barrières auprès de l'ensemble des intervenants. À noter que les compétences essentielles ont



3 toujours été présentes sur place (astreinte, personnel de conduite et de protection de site) afin de garantir, dans le respect des protocoles sanitaires, la continuité de l'activité.

Deux arrêts pour les réacteurs 1 et 2

La Covid-19 n'a pas non plus empêché la bonne tenue du programme de maintenance annuel. En plus de la visite décennale de l'unité de production n°3 (voir encadré), le réacteur n°1 a été arrêté en mars. Une opération qui a permis, entre autres, le remplacement d'un tiers du combustible, le contrôle du couvercle ainsi que des brides de la cuve et la visite interne du condenseur. Le réacteur n°2 connaîtra lui aussi un arrêt en septembre permettant notamment une inspection visuelle interne d'une tuyauterie du circuit de refroidissement.

Le chiffre 3

Depuis le 12 février, l'unité de production n°3 connaît sa 3^e visite décennale. Cette opération d'un montant de 200 millions d'euros doit vérifier l'aptitude du réacteur à fonctionner pour 10 années

supplémentaires. La visite passe par 3 étapes incontournables prévues par l'ASN : une épreuve hydraulique, permettant de s'assurer de l'étanchéité et de la robustesse du circuit primaire, une inspection de la cuve du réacteur au moyen d'un robot ultra-perfectionné et une épreuve enceinte, contrôlant l'étanchéité des 2 parois du bâtiment réacteur. Le remplacement d'un tiers du combustible, la pose d'un revêtement sur l'enceinte de confinement ou encore la visite complète de la turbine font partie des chantiers majeurs.

Événements significatifs

Trois anomalies sans conséquences

Le début d'année a été marqué par trois anomalies au sein du CNPE. Toutes déclarées à l'ASN, elles n'ont entraîné aucune conséquence pour la sûreté du site.



Deux événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES, correspondant à une anomalie par rapport au fonctionnement autorisé, ont eu lieu en 2021.

Le premier s'est déroulé le 29 janvier alors que des équipes vérifiaient le bon fonctionnement de vannes sur les circuits d'injection de sécurité (RIS) et d'aspersion de secours (EAS) de l'unité de production n°3. Cet essai, qui avait pour objectif de tester la manœuvrabilité des vannes depuis la salle de commandes, s'est révélé non satisfaisant. Des réparations ont donc été engagées, elles ont conduit à remplacer des matériels dont la requalification a généré une indisponibilité supplémentaire qui n'a pas été identifiée. En cas de cumul d'indisponibilités de ce type les règles d'exploitation amènent à réduire le délai de réparation à 1 h. Ce point n'a pas été identifié par les intervenants et la répara-

tion a été réalisée en un peu plus de 2 heures.

Des délais d'action trop longs

Le second incident a eu lieu le 21 février lors d'une manutention en lien avec l'ouverture de la cuve du réacteur n°3, actuellement en arrêt pour maintenance décennale. Les opérations ont démarré avec les vannes du système de ventilation dans une configuration qui n'était pas celle des règles d'exploitation du CNPE. Dès la détection de cette anomalie, les équipes ont remis les vannes dans la

bonne configuration. Durant l'opération, le confinement du bâtiment réacteur a toujours été assuré grâce à la redondance des matériels mais le problème n'a été détecté qu'au bout de 2 h 25 alors que le délai maximum ne doit pas dépasser 1 h.

Si ces anomalies n'ont eu aucun impact sur la sûreté, ils ont tout de même dû être déclarés à l'ASN comme le veut la procédure. Dans les deux cas, le délai de réponse au problème a en effet été supérieur à ceux prévus dans les règles générales d'exploitation de la centrale.

Présence de tritium au sein d'une rétention

Le CNPE de Cattenom a également enregistré un événement significatif environnement. Le 4 janvier 2021, du tritium liquide a été détecté, lors d'un contrôle, au niveau du dispositif de surveillance en sortie de la station d'épuration. Les rejets de tritium, un isotope radioactif de l'hydrogène, sont encadrés par une réglementation et font l'objet d'une surveillance continue. L'évènement n'a eu aucune conséquence sanitaire, du fait des très faibles concentrations mesurées. Cependant la présence de tritium dans les réseaux dédiés aux eaux pluviales et aux eaux usées constitue un écart réglementaire. Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire comme événement significatif environnement le 2 février 2021.

Retrouvez la CLI sur internet

La CLI possède une page sur le site du Département de la Moselle. Elle permet de consulter la liste de tous ses membres et notamment le 5e collège composé de représentants de la Grande Région qui possèdent désormais une voix délibérative. Celui-ci intègre également des représentants d'associations, à l'exception de celles de la Wallonie, qui siègent dorénavant aux côtés des élus et experts présents à la CLI depuis 2012.

La page présente également le fonctionnement, les missions et moyens d'action de la CLI ainsi que des informations sur la prévention du risque nucléaire. L'ensemble des numéros de la Lettre de la CLI y sont consultables tout comme le dernier livre blanc publié par l'ANCCLI. Celui-ci permet de découvrir l'ensemble des réflexions autour la préparation et la gestion post-accidentelle dans le contexte particulier des régions transfrontalières comme la Moselle. Il est également disponible, avec les autres livres blancs, sur le site de l'ANCCLI.

www.moselle.fr/cli
www.anccli.org

La lettre de la CLI dans les mairies et EPCI. La Lettre de la CLI du CNPE de Cattenom est disponible dans les mairies et EPCI du PPI. Vous pouvez consulter ou télécharger tous les numéros, accessibles également en allemand, sur le site du Département de la Moselle. www.moselle.fr/cli

La lettre de la CLI – N° 23 – 1^{er} semestre 2021.
Éditée par le Département de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef: Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle. Conception éditoriale et graphique, rédaction: **TEMA/TM**. 03 87 69 89 06. Impression: Imprimerie Départementale. N° ISSN: en cours. Dépôt légal: juillet 2021. Tirage: 6 100 exemplaires.

